

LES PREUVES DE L'UNICITE

50 QUESTIONS SUR LA FOI

L'IMAM MOHAMED IBN ABDEL WAHAB



Question 1: Quels sont les trois fondements que l'homme doit connaître ?

Réponse: L'homme doit connaître son Seigneur, sa religion et son Prophète Moh^hammed (salla Allahu 'alayhi wa salam).

Question 2: Qui est ton Seigneur ?

Réponse: Mon Seigneur est Celui qui m'a élevé et qui a élevé tout l'univers grâce à ses bienfaits. C'est Lui que j'adore et je n'adore aucun être à part Lui. Cette vérité est confirmée par le verset coranique :

« Louange à Allah, Seigneur de l'univers »

A part Allah, tout ce qui existe est considéré comme univers et j'en fais partie.

Question 3: Que signifie le terme Seigneur "ar-Rab" ?

Réponse: Il désigne celui qui détient toute chose en son pouvoir et que l'on adore, celui qui administre et dispose de tout. C'est enfin celui qui seul est digne du culte.

Question 4: Comment fait-on pour connaître son Seigneur ?

Réponse: On connaît son Seigneur à travers Ses merveilles et Ses créations. Parmi Ses merveilles, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Et parmi Ses créations il y a les sept cieux et les sept terres et tout ce qu'ils renferment. A ce sujet, Allah dit dans le Coran :

« Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez » (S.41-V.37)

Allah dit également :

« Votre Seigneur, est Allah qui a créé les cieux et la terre en six jours puis S'est établi (Istiwa) sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'univers. » (S.7-V.54)

Question 5: Quelle est ta religion ?

Réponse : Ma religion est l'Islam et l'Islam, c'est la soumission et l'assujettissement exclusifs à Allah, l'Unique. La preuve de cela se trouve dans la parole d'Allah, qu'il soit exalté :

« **Certes la religion agréée d'Allah, c'est l'Islam.** » (S.3-V.19)

Allah dit également :

« **Et quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera point agréée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.** » (S.3-V.85)

Il dit également :

« **Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait; et j'ai agréé l'Islam comme religion pour vous** » (S.5-V.3)

Question 6: Sur quoi est fondée cette religion ?

Réponse: Cette religion est fondée sur cinq piliers :

- L'attestation qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que Mohammed (salla Allahu 'alayhi wa salam) est Son serviteur et Son messager.
- L'accomplissement de la prière.
- L'acquiescement de l'aumône légale (Zakat).
- Le jeûne du mois de Ramadan.
- Le pèlerinage de la Ka'aba selon les capacités et les moyens.

Question 7: Qu'est-ce que la foi ?

Réponse: La foi consiste à croire en Allah, en Ses anges, Ses Livres, Ses Messagers et au Jour dernier. Elle consiste aussi à croire au destin qu'il soit bon ou mauvais, et ce conformément au verset coranique :

« **Le Messager a cru en ce que qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur et aussi les croyants : tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers** » (S.2-V.285)

Question 8: Qu'est-ce que l'excellence (la bienfaisance "al Ihsan" ?

Réponse: C'est le fait d'adorer Allah comme si tu le voyais, car si toi tu ne Le vois pas, Lui, Il te voit. La preuve c'est le verset coranique :

« **Certes, Allah est avec ceux qui Le craignent avec piété et ceux qui sont bienfaisants.** » (S.16-V.128)

Question 9 : Qui est ton prophète ?

Réponse: Mon prophète est Moḥammed (salla Allāhou ‘alayhi wa salam) Ibn Abdellah Ibn Abdelmottalib Ibn Hachim. Hachim descend de la tribu de Quoraïche, Quoraïche descend de Kina’na et Kina’na fait partie des Arabes. Les Arabes descendent d’Ismaël, fils d’Abraham qui descend de Noé, que la paix et le salut soient sur eux.

Question 10: Quels furent les débuts de sa prophétie et de sa mission ?

Réponse: Sa prophétie débuta par le verset :

« **Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé ...** » (S.96-V.1)

Quant à sa mission, elle commença avec les versets :

« **Ô toi (Moḥammed) ! Le revêtu d’un manteau Lève-toi et avertis.** » (S.74-V.1-3)

Question 11: Quel miracle a-t-il apporté aux hommes ?

Réponse: Il est venu apportant comme miracle le Coran, qu’aucun être n’a réussi à imiter ni : nul n’est parvenu en effet à créer un seul verset similaire, et ce en dépit de l’éloquence de ses contemporains et leur aversion à son égard et envers ses disciples. La preuve de son caractère inimitable est donnée par le verset coranique :

« **Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur (Moḥammed), tâchez donc de produire une sourate (un chapitre) semblable et appelez vos témoins (les idoles) que vous adorez en dehors d’Allah, si vous êtes véridiques.** » (S.2-V.23)

On peut lire également dans un autre verset:

« **Dis : même si les hommes et les djinns s’unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s’ils se soutenaient les uns les autres.** » (S.17-V.88)

Question 12: Quelle est la preuve qu’il est effectivement le Messager d’Allah ?

Réponse: C’est le verset coranique:

« **Moḥammed n’est qu’un messenger. En effet, des Messagers sont passés avant lui. S’il mourait donc, ou s’il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Allah; et Allah récompensera bientôt les reconnaissants.** » (S3-V.144)

Ceci est par ailleurs confirmé dans un autre verset :

« **Moḥammed est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément.** » (S.48 -V.29)

Question 13: Quelle est la preuve de la prophétie de Moḥammed (salla Allahou 'alayhi) ?

Réponse: La preuve de sa prophétie se trouve dans le verset coranique:

« **Moḥammed n'a jamais été le père de l'un de vos hommes mais le Messager d'Allah et le Sceau des prophètes.** » (S.33-V.40.)

Tous ces versets indiquent clairement et explicitement qu'il est un Prophète et qu'il est le sceau des prophètes.

Question 14 : En quoi consiste la mission qu'Allah a confiée au Prophète Moḥammed (salla Allahou 'alayhi wa salam) ?

Réponse: Elle consiste à ordonner aux gens de vouer un culte exclusif à Allah l'Unique sans lui donner d'associé. Le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) leur a interdit d'adorer d'autres dieux en même temps que Lui parmi ses créatures, tels les anges, les prophètes, les gens vertueux, les pierres, les arbres, et ce conformément aux versets coraniques:

« **Et nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc!** » (S.21-V.25)

« **Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écartez-vous du Tâghoût (les fausses divinités)"** » (S.16-V.36)

« **Et demande à ceux de Nos Messagers que Nous avons envoyés avant toi, si Nous avons institué, en dehors du Tout Miséricordieux des divinités à adorer ?** » (S.43-V.45)

« **Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.** » (S.51- V.56)

A partir de là on peut conclure qu'Allah n'a créé les créatures que dans le but de L'adorer dans Son Unicité. Pour ce faire, Il a envoyé à l'humanité des Messagers qui ont transmis Ses ordres à Ses serviteurs.

Question 15: Quelle est la différence entre l'Unicité (Tawḥid) de la Seigneurie et l'Unicité de la Divinité ?

Réponse: L'unicité de la Seigneurie désigne les actes du Seigneur tels que la Création, les biens de subsistance, la résurrection, la mort, la pluie, la germination de divers végétaux et la gestion de diverses choses de cet ordre-là.

L'Unicité de la Divinité ou de la Déité désigne les actes du serviteur tels que les invocations, la crainte, l'espérance, la confiance en Allah (Tawakul), le retour régulier vers Allah, le désir, l'effroi, l'imploration du secours, les vœux et diverses autres formes d'adoration relevant de ce type.

Question 16: Quelles sont les différentes formes d'adoration qui sont exclusivement réservées à Allah ?

Réponse: On peut citer entre autres : l'invocation, la demande d'aide, l'imploration de secours, l'immolation des bêtes, les vœux, la crainte, l'espérance, la confiance en Allah, le retour régulier vers Allah, l'amour, le désir et l'appréhension, l'effroi, la déification, l'inclinaison en signe de soumission, la prosternation, le recueillement, l'humilité et l'exaltation qui font partie des caractéristiques spécifiques à la divinité.

Question 17: Quel est l'ordre le plus important qu'Allah ait décrété ? Quelle est l'interdiction la plus importante qu'Allah ait instituée ?

Réponse: L'ordre le plus important qu'Allah ait décrété consiste en ce qu'il faut lui vouer un culte exclusif, et le plus grand interdit qu'il ait prescrit est de ne pas lui donner d'associé, c'est-à-dire d'adorer quelqu'un d'autre en même temps qu'Allah ou de vouer son culte à quelque chose ou à quelqu'un d'autre que Lui. Ainsi, celui qui voue quelque culte que ce soit à un autre qu'Allah sera considéré comme ayant donné un associé à Allah puisqu'il l'a considéré comme Seigneur et Dieu en lui adressant son adoration.

Question 18: Quelles sont les trois choses que l'on est censé connaître et mettre en oeuvre?

Réponse:

Premièrement: Il faut savoir qu'Allah nous a créés et a prévu nos sources de subsistance. Il ne nous a en aucun cas oubliés, ni négligés. Au contraire il nous a envoyé des Messagers. Celui qui lui obéit ira au Paradis et celui qui désobéit ira en Enfer.

Deuxièmement: Allah n'accepte pas qu'on associe quelqu'un d'autre à son adoration aucun associé, qu'il s'agisse un ange préféré ou un prophète envoyé.

Troisièmement: Celui qui croit en Allah l'Unique et obéit à Son prophète ne saurait faire alliance avec ceux qui s'opposent à Allah et Son prophète, fussent-ils parmi ses proches les plus intimes.

Question 19: Que signifie le nom « Allah » ?

Réponse: Il signifie : celui qui détient la divinité et jouit exclusivement du droit à la servitude au détriment de tout le reste des créatures.

Question 20: A quelle fin Allah t'a t'Il créé ?

Réponse: Allah m'a créé pour son adoration.

Question 21: En quoi consiste son adoration ?

Réponse: Elle consiste à témoigner de Son Unicité et à Lui obéir.

Question 22: Quelle est la preuve de cela ?

Réponse: C'est la parole d'Allah, qu'Il soit exalté:

« **Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.** » (S.5-V.56)

Question 23: Quelle est la première obligation qui nous ait été prescrite ?

Réponse: Celle de ne pas croire au Taghoût et de croire en Allah, comme l'atteste le verset coranique:

« **nulle contrainte en religion ! car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc quiconque mécroit au Taghoût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient.** » (S.2-V.256)

Question 24: C'est quoi l'Anse la plus solide ?

Réponse: C'est l'attestation de foi : " il n y a de divinité qu'Allah", qui recouvre à la fois une négation (il n y a de divinité) et une affirmation (qu'Allah).

Question 25: Que recouvrent la négation et l'affirmation à ce niveau?

Réponse: La négation porte sur tout ce qui est susceptible d'être adoré en dehors d'Allah. L'affirmation confirme la singularisation du culte voué à Allah, à l'exclusion de tout associé.

Question 26: Quelle est la preuve de cela?

Réponse: Elle est contenue dans le verset coranique

« **Et [rappelle] lorsqu' Ibrahim dit à son père et à son peuple : "je désavoue totalement ce que vous adorez".** » (S.43 -V.26)

Il s'agit là d'une preuve concernant négation, quant à la preuve de l'affirmation, c'est la suite du verset :

« **A l'exception, de Celui qui m'a créé..** » (S.43-V.27)

Question 27: Combien y a t-il de Taghoût?

Réponse: Ils sont nombreux, il y en a cinq à leur tête :

- Ibliss le maudit
- Celui qui est satisfait de l'adoration qu'on lui voue
- Celui qui appelle les gens à lui vouer une adoration
- Celui qui prétend connaître une partie de la science de l'inconnaissable
- Celui qui juge par autre chose que ce qu'Allah a révélé.

Question 28: Quelles sont les meilleures oeuvres après les deux attestations de foi ?

Réponse: Les meilleures oeuvres sont les cinq prières qui sont soumises à des conditions et à des règles définies. La condition la plus importante est qu'il faut appartenir à l'Islam. Il faut aussi être sain d'esprit, avoir atteint l'âge de raison ou de discernement (puberté), observer la purification, et veiller à se défaire de la souillure, cacher ses parties intimes, se mettre en face de la Qibla, attendre l'arrivée de l'heure de la prière et formuler l'intention.

Ses actes obligatoires sont au nombre de quatorze : la station debout pour celui qui en est capable, dire "Allahou Akbar" (takbirou al ihram), la récitation de la Fatiha, l'inclinaison (roukou'), le redressement après l'inclinaison, la prosternation sur les sept parties du corps concernées, le relèvement après la prosternation, la pause entre les deux prosternations, la sérénité pendant tous ces actes, l'ordre d'accomplissement de ces actes, le dernier "tachahoud", la position assise, la prière pour le prophète et le "salam" à la fin.

Quant à ses actes vivement recommandés, ils sont au nombre de huit : Toutes les "takbirates" (Allahou akbar) sauf celle de la consécration (Ihram), dire pendant l'inclinaison 3 fois "Sobhana Rabbi Al 'Adhim" (Gloire au Seigneur, le Sublime), dire pendant la prosternation "Sobhana Rabbi Al A'la" (Gloire au Seigneur, le Très Haut), dire entre les deux prosternations "Rabbi Ighfirli" (Seigneur absout-moi), le premier tachahoud et la position assise. Tout le reste des actes et des paroles de prière n'est que sounna.

Question 29: Est-ce qu'Allah ressuscitera les créatures après la mort et les jugera pour les actes de bien ou de mal commis? Est-ce que ceux qui lui ont obéi iront au Paradis et ceux qui lui ont désobéi iront en Enfer?

Réponse: Oui Allah ressuscitera toutes les créatures le jour du jugement dernier et chacun sera jugé et rétribué pour les actes qu'il a commis, qu'ils soient bons ou mauvais. Le verset coranique vient confirmer cela:

« **Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis : "Mais si ! Par Mon Seigneur ! Vous serez très certainement ressuscités; puis vous serez, certes, informés de ce que vous faisiez et cela est facile pour Allah.** » (S.64-V.7)

Question 30: Quel est l'avis juridique pour celui qui sacrifie une bête dans une autre voie que celle d'Allah?

Réponse: Il est considéré comme un mécréant et un apostat. La viande de la bête ainsi immolée n'est donc plus licite et ce pour deux raisons:

- Il s'agit d'une bête sacrifiée par un apostat et une telle bête est illicite à l'unanimité.
- Elle fait partie de ce qui est sacrifié dans un autre dessein que celui d'Allah, et Allah a interdit ce type d'offrandes:

« **Dis (Mohammed): "Dans ce qui m'a été révélé je ne trouve d'interdit à aucun mangeur d'en manger hormis la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc, car c'est une souillure ou [la viande] de ce qui par déviance a été sacrifié à autre qu'Allah.** » (S.6-V.145)

Question 31: Quelles sont les différentes formes de polythéisme ?

Réponse: Le polythéisme peut revêtir différentes formes, parmi lesquelles : le cas de celui qui fait des vœux aux morts et les supplie de le secourir ou de l'aider. Il s'agit-là d'une forme d'associationnisme très répandue. Or il faut savoir que les actes de l'individu s'interrompent après sa mort, et que le défunt ne peut rien faire pour lui tant en bien qu'en mal. A fortiori il n'est pas en mesure de faire quoi que ce soit à l'égard d'un vivant qui le supplie et sollicite son intercession auprès d'Allah : c'est une méconnaissance totale de l'Intercesseur et l'intermédiaire. Car nul ne peut intercéder auprès d'Allah sans sa permission et il ne suffit pas de solliciter l'intercession à quelqu'un pour que la permission divine soit accordée pour autant. Elle n'est généralement accordée qu'aux gens doués d'une Unicité parfaite et sans faille et dont les paroles et les actes sont agréés par Allah. Or ce polythéiste vient de commettre un acte qui trahit la légèreté de sa foi et qui le prive de la permission divine. Par ailleurs l'associationnisme se subdivise en deux grandes classes : un associationnisme qui entraîne l'excommunication de son auteur ; c'est l'associationnisme majeur, et un associationnisme mineur qui n'entraîne pas l'excommunication de son auteur, c'est l'associationnisme qui relève de l'ostentation.

Question 32: Quelles sont les différents types d'hypocrisie ?

Réponse: Il y a deux types d'hypocrisie :

- une hypocrisie relative à la foi.
- une hypocrisie relative aux actes.

L'hypocrisie relative à la foi est celle qui est citée dans le Coran à plusieurs reprises. Allah a prévu aux auteurs de ce type d'hypocrisie le dernier sous-sol de l'Enfer.

L'hypocrisie relative aux actes, c'est celle qui est décrite par le Prophète Mohammed (salla Allahu 'alayhi wa salam) quand il dit : « *Quatre défauts, celui qui les possède tous est un pur hypocrite .Celui qui n'en a qu'un seul possède une des caractéristiques de l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il abandonne ce défaut :*

-Quand on lui fait confiance il trahit.

-Quand il parle il ment.

-Quand il prend un engagement il ne le respecte pas.

-Quand il a un différend avec autrui, il bafoue toute morale et toute justice ». Dans une autre version le Prophète (salla Allahu 'alayhi wa salam) dit : « *Il y a trois signes de l'hypocrite : quand il parle il ment, quand il promet il ne tient pas sa parole, et quand on lui fait confiance il trahit. »*

Certains savants affirment qu'une telle forme d'hypocrisie peut bien coexister avec l'Islam chez certains individus, mais si elle s'enracine elle finit par exclure son auteur de la sphère de la religion et des croyants, même si il prie et jeûne et prétend être un musulman. Car la foi réprouve de tels traits de caractère. Si ces caractères-là se retrouvent dans leur intégralité chez un individu qui ne fait rien pour s'en départir, il devient un hypocrite pur.

Question 33: Quel est le deuxième degré dans l'Islam?

Réponse: Le deuxième rang après l'Islam, c'est-à-dire la soumission, c'est celui de la foi c'est-à-dire la croyance.

Question 34: Quels sont les différentes branches de la foi?

Réponse: Elles sont au nombre de soixante-dix environ. La plus haute branche c'est l'affirmation : "il n' y a de dieu qu'Allah". La plus basse consiste à ôter du chemin des gens ce qui est susceptible de leur nuire ; la pudeur aussi est une des branches de la foi.

Question 35: Quels sont les fondements de la foi?

Réponse: Ils sont au nombre de six : croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au jour dernier et au destin tant en bien qu'en mal.

Question 36: Quel est le troisième degré dans l'Islam ?

Réponse: C'est l'excellence (la bienfaisance al *Ihsan*) et elle repose sur ce principe : Que tu adores Allah comme si tu le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui te voit.

Question 37: Est-ce que les gens seront jugés et rétribués pour leurs actes après la résurrection?

Réponse: Oui ils seront jugés et rétribués pour leurs actes après la résurrection, et ce conformément au verset coranique :

« ...afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils oeuvrent et récompense ceux qui font le bien par la meilleure [récompense]. » (S.53-V.31)

Question 38: Quel est l'avis juridique à propos de celui qui nie ou dément la résurrection?

Réponse: Il est considéré comme un mécréant et ce en vertu de la parole divine:

« Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis : "Mais si! Par Mon Seigneur! Vous serez très certainement ressuscités; puis vous serez, certes, informés de ce que vous faisiez et cela est facile pour Allah. » (S.64-V.7)

Question 39: Est-ce qu'il y a encore des communautés auxquelles Allah n'a pas envoyé de Messagers pour leur ordonner d'adorer Allah l'unique et d'éviter le Taghoût ?

Réponse: Il n'y a pas de communauté qui n'ait reçu des messagers d'Allah, comme le souligne le verset coranique:

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un messenger [pour leur dire] : "Adorez Allah et écarter vous du Taghoût (les fausses divinités). » (S.16-V.36)

Question 40: Quels sont les différents types d'Unicité (Tawhîd) ?

Réponse: Il y a trois types d'Unicité :

1- L'unicité de la Seigneurie : c'est ce que les mécréants ont reconnu, comme c'est rapporté dans le Coran:

« Dis [Ô Moḥammed] : Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ?"Ils diront : "Allah".Dis alors: "Ne le craignez vous donc pas? » (S.10-V.31)

2- L'unicité de la déité : c'est l'exclusivité de l'adoration exclusivement consacrée à Allah au détriment de toutes les créatures. Littéralement le mot "ILAH", signifie celui à qui on voue le culte. On disait par le passé que le "Ilah" signifiait le Seigneur des dieux, mais c'est qu'on lui a érigé des associés parmi les anges et les gens vertueux.

3- L'unicité des attributs : l'unicité de la déité et la celle de la Seigneurie ne sauraient être parfaites si elles ne sont pas accompagnées par une reconnaissance des attributs d'Allah. Les mécréants étaient cependant plus sensés que les gens qui ont nié les attributs divins.

Question 41: A quoi suis-je astreint devant un ordre divin?

Réponse: Vous êtes redevable de sept choses :

- Savoir l'ordre et le comprendre.
- L'accepter et l'aimer en tant que tel.
- Prendre la résolution de l'exécuter.
- Passer à l'acte.
- Etre conscient que l'acte est légalement sincère et juste.
- Eviter tout ce qui est susceptible d'annihiler cet acte.
- Observer une constance dans la pratique.

Question 42: Si l'individu sait que Allah a ordonné l'Unicité et a interdit le polythéisme, sera-t-il assujetti à ces sept dispositions?

Réponse: On peut situer les gens selon plusieurs niveaux :

1° degré : La plupart des gens savent que l'Unicité est une certitude et une évidence et que le polythéisme est une vanité et un mensonge, mais ils se sont détournés de la voie de la rectitude! Untel a su que l'usure est prohibée par Allah, mais il s'y adonna dans ses transactions sans demander! Untel a été mis au courant de l'interdiction de se servir des biens de l'orphelin à moins que ce soit par nécessité, mais il en profita sans demander!

2° degré : Il est recommandé à l'individu d'avoir de l'amour pour tout ce qu'Allah a révélé à son prophète et de la répulsion pour ce qui lui est hostile. Or beaucoup de gens n'ont même pas aimé le prophète et ont dénigré ce qui lui a été révélé, bien que ces révélations émanent d'Allah.

3° degré : La détermination qui permet de passer à l'acte et d'oeuvrer dans la voie d'Allah. Or beaucoup de gens ont bien franchi avec succès les degrés de la connaissance ou du savoir et de l'amour, mais n'ont pas su agir par peur de perdre les biens de ce bas monde.

4° degré : L'acte lui-même. Nombreux sont les gens qui se décident et commencent à agir, mais renoncent en cours de route, quand ils découvrent qu'il y a meilleur qu'eux.

5° degré : Souvent ceux qui oeuvrent ne sont pas sincères, et lorsqu'ils sont sincères, ils n'agissent pas de manière juste, c'est-à-dire conforme aux textes prophétiques ou coraniques.

6° degré : Les gens vertueux craignent toujours que leurs oeuvres ne soient annihilées et non agréées comme Allah le montre dans le Coran:

«... sinon vos oeuvres deviendraient vaines sans que vous vous en rendiez compte.» (S.49-V.2)

Mais de nos jours, rares sont les gens qui se soucient de ce genre de choses.

7° degré : La constance dans la rectitude et la peur de l'aboutissement des choses. C'est l'un des dangers tant redoutés par les vertueux.

Question 43: Que signifie la mécréance et quels sont ses différents types ?

Réponse: Il y a deux types de mécréance :

A- Une mécréance majeure qui entraîne l'excommunication de son auteur et l'on en distingue cinq sortes:

1° La mécréance par négation ou démenti. Allah dit à ce sujet:

« Et quel pur injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui dément la Vérité quand elle lui parvient ? N'est-ce pas dans l'Enfer une demeure pour les mécréants. » (S.29-V.68)

2° La mécréance par orgueil : c'est le cas de celui qui est intimement convaincu de la Vérité et qui répugne de se soumettre et de croire à cause de sa fierté. A ce sujet Allah nous cite dans le Coran le cas de Satan:

« Et lorsque nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Ibliss qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles. » (S.2-V.34)

3° La mécréance par doute : c'est la mécréance due à l'incertitude et au doute, dont un exemple est relaté dans le Coran:

« Il entra dans son jardin coupable envers lui-même [par sa mécréance] ; il dit : "Je ne pense pas que ceci puisse jamais périr, et je ne pense pas que l'Heure viendra. Et si on me ramène vers mon Seigneur, je trouverai certes meilleur lieu de retour que ce jardin". Son compagnon lui dit, tout en conversant avec lui : "Serais-tu mécréant envers Celui qui t'a créé de terre, puis de sperme et enfin t'a façonné en homme ? "» (S.18-V.35-37)

4° La mécréance par détournement : elle est amplement évoquée dans le Coran à plusieurs reprises:

« Ceux qui ont mécru se détournent de ce dont ils ont été avertis » (S.46-V.3)

5° La mécréance par hypocrisie : Allah l'évoque dans la sourate "les hypocrites":

« C'est parce qu'en vérité ils ont cru, puis rejeté la foi. Leurs cœurs donc, ont été scellés, de sorte qu'ils ne comprennent rien. » (S.63-V.3)

B- La mécréance mineure qui ne fait pas sortir son auteur de l'Islam ; c'est la mécréance à l'égard des grâces divines et de Ses bienfaits ; c'est-à-dire l'ingratitude. Allah dit à ce propos:

« Et Allah propose en parabole une ville : Elle était en sécurité, tranquille ; sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah. Allah lui fit goûter la violence de la faim et de la peur (en punition) de ce qu'ils faisaient. » (S.16-V.112)

Il dit encore: **« L'homme est vraiment très injuste, très ingrat. » (S.14-V.34)**

Question 44: En quoi consiste le polythéisme et quels sont ses différents types ?

Réponse: Ce qu'il faut savoir c'est que l'Unicité est l'opposé du polythéisme ou de l'associationnisme. Ce dernier est de trois types : un polythéisme majeur, un polythéisme mineur, et un polythéisme latent ou caché.

A- Le polythéisme majeur : il comporte quatre formes :

1° Le polythéisme des prières, des invocations. Allah dit :

« Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah, Lui vouant exclusivement leur culte .Une fois qu'Il les a sauvés (des dangers de la mer en les ramenant sur la terre ferme), voilà qu'ils (Lui) donnent des associés. » (S.29-V.65)

2° Le polythéisme du dessein ou de l'intention. Allah dit à ce sujet :

« Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien ne leur en soit diminué. Ceux-là n'ont rien, dans l'au-delà, que le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec et sera vain ce qu'ils auront œuvré. » (S.11-V.14-15)

3° Le polythéisme de l'obéissance : Allah dit:

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au dessus de ce qu'ils (Lui) associent. » (S.9-V.31)

4° Le polythéisme de l'amour, Allah dit:

« Parmi les hommes, il en est qui prennent en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront les châtements, ils verront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtement. » (S.2-V.165)

B- Le polythéisme mineur c'est l'ostentation. Allah dit:

« **Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur.** » (S.18-V.110)

C- Le polythéisme latent ou caché : c'est celui qui est décrit par le Prophète Mohammed (salla Allahu 'alayhi wa salam) : « *Le polythéisme dans cette communauté est aussi latent et aussi secret que le bruit de pas d'une fourmi sur une pierre noire dans une nuit obscure* »

Question 45: Quelle est la différence entre la prédestination et le destin ?

Réponse: La prédestination, littéralement "Al Qadar" est un concept polysémique en arabe qui admet diverses significations, parmi lesquelles : la détermination, la prévision, la clarification, la prédestination... Quant au destin ou l'arrêt divin (AlQada'a), il désigne tout ce qui relève des décrets divins concernant la création de l'univers et tout ce qui a été arrêté dans les premiers Livres. Parfois le terme "prédestination" est utilisé pour désigner l'arrêt divin dans ce qui a été prévu en matière de création de l'univers. Le terme (Al-Qada'a) peut aussi signifier:

- Le jugement et la législation théologique Allah dit :

« **Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].** » (S.4-V.65)

Allah dit aussi: « **On décida parmi eux en toute équité.** » (S.39-V.69)

- L'accomplissement ou l'achèvement d'un processus ou de quelque chose. Allah dit:

« **Ne te hâte pas de réciter le Coran avant que ne soit achevée sa révélation** » (S.20-V.114)

Allah dit aussi : « **Puis quand la prière est achevée.** » (S.62-V.10)

« **Et quand vous aurez achevé vos rites.** » (S.2-V.200)

- L'acte lui-même de décréter. Allah dit à propos des magiciens du Pharaon:

« **Décrète donc ce que tu as à décréter.** » (S.20-V.72)

- L'acte d'informer et d'annoncer. Allah a dit:

« **Nous avons décrété pour les enfants d'Israël, (et annoncé)...** » (S.17-V.4)

- La mort et l'achèvement de quelqu'un. Allah dit:

« **Et ils crieront : "Ô Malik! Que ton Seigneur nous achève.** » (S.43-V.77)

- L'existence et l'exécution d'un supplice ou d'un châtiment. Allah dit à propos de la tribu de Noé après le déluge:

« **L'ordre fut exécuté.** » (S.11-V.44)

- Le processus de création .Allah dit à propos de la création des cieux :

« **Il décréta d'en faire sept cieux en deux jours.** » (S.41-V.12)

- L'arrêt ou la sentence irrévocable. Allah dit à propos de l'histoire de Marie et de Jésus :

« **C'est une affaire déjà décidée.** » (S.19-V.21)

- L'ordre religieux comme dans le verset Coranique:

« **Il vous a commandé de n'adorer que Lui.** » (S.12-V.40)

On utilise aussi ce terme Qada'a en tant que verbe, pour signifier la réalisation d'un but ou l'établissement d'un rapport ou d'une relation quelconque. Le mot Qada'a demeure dans tous les cas un radical dont les possibilités en matière de dérivation et les développements sémantiques sont très riches en fonction des différents contextes où il est employé. Dans la langue courante, ces deux termes (Qada'a et Qadar) sont souvent utilisés sans distinction pour désigner tout ce qui relève du destin et des décrets divins.

Question 46: Est ce que la prédétermination du bien et du mal en général, relève d'Allah, ou non ?

Réponse: La prédétermination s'applique au bien et au mal en général. 'Ali, qu'Allah soit satisfait de lui, rapporte que lors d'un enterrement le Prophète (salla Allahu 'alayhi wa salam) s'est assis avec ses compagnons auprès de la tombe et se mit à remuer le terre avec sa baguette et a dit : « *Il n'y a pas une âme créée parmi vous à qui le bonheur ou le malheur ne soit décrété par avance et qui n'ait une place au Paradis ou en Enfer tel que cela a été décrété.* » Un homme lui dit alors : "On n'œuvre pas alors et on se résigne à ce qui a été déjà décrété ? " Le Prophète répondit : « *Celui qui est prédestiné au bonheur accomplira les actes des gens heureux et celui qui est prédestiné au malheur accomplira les actes des gens malheureux.* » Ensuite il récita les versets coraniques:

« **Celui qui donne et craint (Allah) et déclare véridique la plus belle récompense, nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur. Quant à celui qui est avare, se dispense (de l'adoration d'Allah), nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté.** » (S.92-V. 5-10)

Dans un autre Hadith le Prophète (salla Allahu 'alayhi wa salam) dit : « *Travaillez ! Chacun de vous est prédisposé (à la facilité du travail) : les gens malheureux accompliront aisément les actes des malheureux et les gens heureux accompliront aisément les actes des gens heureux* ». Ensuite il récita les versets sus cités.

Question 47: Que signifie : " Il n'y a de dieu qu'Allah" ?

Réponse: Cela signifie que nul n'est digne d'adoration ou de culte en dehors d'Allah. La preuve c'est le verset coranique:

« **Et ton Seigneur a décrété : "N'adorez que Lui" »** (S.17-V.23)

La restriction : « **ne ... que Lui** » désigne clairement la négation de tout autre divinité en dehors de Lui.

Question 48: Quelle est l'Unicité qu'Allah a prescrit à ses serviteurs avant la prière et le jeûne?

Réponse: C'est l'Unicité du culte qui exige que l'on n'invoque qu'Allah l'unique sans aucun associé, fût-il un prophète ou quelqu'un d'autre, et ce conformément à la parole d'Allah:

« **Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah.** » (S-72-V.18)

Question 49: Lequel de ces deux hommes est le meilleur : le pauvre endurant ou le riche reconnaissant? Et quelle est la définition de l'endurance et celle de la reconnaissance ?

Réponse: Il faut noter que dans les cas de pauvreté ou d'opulence, l'endurant ou le reconnaissant sont tous les deux considérés comme les meilleurs croyants. Le meilleur d'entre eux est le plus pieux, ainsi que le souligne le Coran:

« **Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah est le plus pieux.** » (S.49-V.13)

Quant aux définitions de l'endurance, et de la reconnaissance, les savants s'accordent à définir l'endurance par le fait de subir sans être nerveux ni impatient, et la reconnaissance consiste à utiliser les grâces d'Allâh pour son obéissance.

Question 50: Quels conseils pouvez-vous me donner ?

Réponse: Je vous recommande vivement d'apprendre les sciences de la foi et de lire les Ouvrages qui traitent de l'Unicité (Tawhid), car ils vous guident et vous indiquent clairement la véritable essence de l'Unicité telle qu'elle a été révélée au Prophète (salla Allâhou 'alayhi wa salam), ainsi que la vérité sur l'associationnisme qui annihile les actes et qu'Allah a prohibée et ne pardonnera pas. C'est grâce à ce vaste champ de savoir sur l'Unicité que l'individu peut devenir ainsi un très bon musulman, très éloigné de l'associationnisme et de ses adeptes.

Conseils utiles :

La première chose que je vous recommande, c'est d'accorder une attention particulière à tout ce qu'Allah nous a transmis par l'intermédiaire de son Messager Moḥammed (salla Allahu 'alayhi wa salam), car il nous a apporté tout ce dont les gens peuvent avoir besoin. Rien de ce qui pourrait rapprocher les gens du Paradis ou les éloigner de l'Enfer n'a été omis ou négligé. Par conséquent personne ne peut être excusé pour ses manquements le jour de la résurrection. Allah dit à propos du prophète et des autres messagers:

« Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui afin qu'après la venue des Messagers il n'y eut pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage. » (S.4-V.163-165)

De toutes les révélations faites par Allah à son prophète Moḥammed (salla Allahu 'alayhi wa salam) et de toutes les injonctions qu'Il a prescrit aux croyants, la plus importante est sans conteste l'unicité du culte rendu à Allah, l'exclusivité de la religion qui ne reconnaît de dieu digne d'adoration que Lui, comme le dit le Coran:

« O toi (Moḥammed) ! Le revêtu d'un manteau, lève-toi et avertis, et de ton Seigneur célèbre la grandeur. »

Ce qui veut dire : glorifie ton Seigneur en Lui accordant l'unicité et la sincérité dans ton culte et cet ordre est prescrit bien avant les autres obligations que sont la prière, l'aumône légale, le jeûne, le pèlerinage et les autres rites de la religion.

L'ordre : « **Lève-toi et avertis** » signifie une mise en garde contre le polythéisme dans l'adoration d'Allah. Cette mise en garde intervient ainsi bien avant celle concernant les autres péchés tels que l'adultère, le vol, l'usure, l'oppression des gens....

Il s'agit-là d'un fondement capital qui constitue la raison d'être de la création des serviteurs, comme l'a dit Allah dans le Coran:

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent. » (S51-V.56)

C'est à cette fin d'ailleurs qu'Allah a envoyé des messagers et a fait descendre des Livres:

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager (pour leur dire) Adorez Allah et écarter-vous du Taghoût. » (S.16-V.36)

C'est aussi à partir de ce critère que les gens se différencient aujourd'hui en musulmans et mécréants. Quiconque donc retrouve Allah en Lui vouant une unicité du culte ira au Paradis et quiconque Lui érige des associés entrera en Enfer, même s'il est un grand dévot. Telle est la signification de « Il n'y a pas d'autre divinité en dehors d'Allah. »